

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

PROCES VERBAL RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf,
Le onze du mois d'avril,

A la Salle de Convivialité de BURNEVILLERS, à 20 heures 00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 4 avril 2019, sous la présidence de Monsieur Régis LIGIER.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Paul MOUREAUX, Gérard GENTIT, Charles MOREL, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Bernadette DELAVELLE, Brigitte COURTET, Christophe JANIN, Patrick BERTIN, Philippe CHOULET, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Martial CORDIER, Sébastien BRUILLOT, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Claude SCHNEIDER, Alexandre MONNET, Lucien RONDOT, Magalie LAMBERT-PRETOT, Françoise BEURET, Georges CHATELAIN, Régis LIGIER (sorti au point 2A), Constant CUCHE, Karine TIROLE, Jean-Michel FEUVRIER, Serge LOUIS, Serge ORNY, Pascal GODIN, Gérard TIROLE, Chantal VERNIER, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Serge CAGNON, Noël SAUNIER, Julien DEGOIS, Gérard MAUVAIS, Samuel HOUSER, Patrick BOITEUX, Jean RAMEL, Philippe VURPILLAT

Procuration :

François JACQUOT donne procuration à Roland MARTIN
Ludovic LAMBERT donne procuration à Franck VILLEMAIN
Florie BARTHOULOT donne procuration à Constant CUCHE
Véronique SALVI donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER
Guillaume NICOD donne procuration à Karine TIROLE
Séverine ARNAUD donne procuration à Régis LIGIER

Excusés : Fabien CARTIER, Yves-Marie PARENT, Julien NAEGELEN, Henri TIROLE, Olivier BILLEY, Jean-Paul CLEMENT (représenté par Patrick BOITEUX), Hubert BRIQUEZ

Absents : Michelle CHENET, Maxime COURTET, Jean-Pierre LAJEANNE, Jérémy CHOPARD, Patricia KITABI, Muriel PLESSIX, Jérôme BOILLON

Est élue secrétaire de séance Madame Nadège MOUGIN.

Approbation du compte-rendu de séance du conseil communautaire du 28 mars 2019

Les membres du Conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion communautaire du 28 mars 2019.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

1/ Décisions prises en vertu de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rend compte des attributions qu'il a exercées par délégation.

Décision n°13-2019 : Signature – Avenant n°1 convention pour la réalisation et l'exploitation d'une station d'épuration des eaux usées

Monsieur le Président informe de la décision de signer l'avenant n°1 à la convention pour la réalisation et l'exploitation d'une station d'épuration des eaux usées entre la CCPM et la Société Coopérative Agricole Fromagère d'Indevillers Glère.

Décision n°14-2019 : Assurances – Indemnisation du sinistre du 05/02/19 – Véhicule de collecte DY-027-TX

Monsieur le Président informe de la décision d'encaisser le chèque émis par GROUPAMA d'un montant de 3062.19€ suite à un incident technique sur le véhicule survenu le 05/02/19 à Charquemont.

Décision n°15-2019 : Signature convention entre l'Etat et la CCPM pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

Monsieur le Président informe de la décision de signer avec l'Etat la convention pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Maîche pour l'année 2019, ayant pour objet de déterminer les modalités de versement de l'aide financière dénommée « aide au logement temporaire 2 ».

Décision n°16-2019 : Signature convention entre la Mairie de Vaufrey et la CCPM pour la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation énergétique du bâtiment abritant l'école de Vaufrey

Monsieur le Président informe de la décision de signer avec la Mairie de Vaufrey la convention ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes du Pays de Maîche délègue à la Commune de Vaufrey la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation énergétique du bâtiment situé rue de la Mairie à Vaufrey, ainsi que les modalités de participations financières de la Communauté de Communes du Pays de Maîche.

La convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties, jusqu'à l'achèvement total des travaux.

2/ Finances

A. Approbation des comptes administratifs 2018

Budget annexe ORDURES MENAGERES (Annexe 1)

Monsieur Franck VILLEMAIN, 3^{ème} Vice-Président, présente les Comptes Administratifs 2018.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2018 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	2 582 487,08 €	1,826 938,42 €
	Investissement	325 135,24 €	252 261,88 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Fonctionnement art 002		886 380,90 €
	Investissement art 001		303 845,39 €
Total (réalisations + reports)		2 907 622,32 €	3 269 426,59 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Investissement	85 107,90 €	
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	2 582 487,08 €	2 713 319,32 €
	Investissement	410 243,14 €	556 107,27 €
	TOTAL CUMULE	2 992 730,22 €	3 269 426,59 €

Budget annexe COMBE SAINT PIERRE (Annexe 2)

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2018 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	450 435,15 €	450 435,15 €
	Investissement	196 337,95 €	158 549,68 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Fonctionnement art 002		
	Investissement art 001		193 147,93 €
Total (réalisations + reports)		646 773,10 €	802 132,76 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Investissement		
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	450 435,15 €	450 435,15 €
	Investissement	196 337,95 €	351 697,61 €
	TOTAL CUMULE	646 773,10 €	802 132,76 €

Budget annexe EAU (Annexe 3)

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2018 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	587 040,61 €	1 034 342,70 €
	Investissement	1 105 785,72 €	86 286,79 €
REPORTS DE	Fonctionnement art 002		1 443 509,90 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

L'EXERCICE 2017	Investissement art 001	284 668,15 €	
Total (réalisations + reports)		1 977 494,48 €	2 564 139,39 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Investissement	272 027,40 €	94 942,00 €
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	587 040,61 €	2 477 852,60 €
	Investissement	1 662 481,27 €	181 228,79 €
	TOTAL CUMULE	2 249 521,88 €	2 659 081,39 €

Budget annexe ASSAINISSEMENT (Annexe 4)

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2018 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	1 041 768,60 €	2 223 476,92 €
	Investissement	1 404 873,89 €	696 215,54 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Fonctionnement art 002		291 442,92 €
	Investissement art 001		115 530,07 €
Total (réalisations + reports)		2 446 642,49 €	3 326 665,45 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Investissement	225 498,06 €	334 100,00 €
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	1 041 768,60 €	2 514 919,84 €
	Investissement	1 630 371,95 €	1 145 845,61 €
	TOTAL CUMULE	2 672 140,55 €	3 660 765,45 €

Budget annexe SPANC (Annexe 5)

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2018 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	66 951,10 €	72 831,08 €
	Investissement		
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Fonctionnement art 002	2 129,91 €	
	Investissement art 001		
Total (réalisations + reports)		69 081,01 €	72 831,08 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Investissement		
	Fonctionnement	69 081,01 €	72 831,08 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

RESULTAT CUMULE	Investissement		
	TOTAL CUMULE	69 081,01 €	72 831,08 €

Budget annexe ZA CHARQUEMONT LE GRAND CROT (Annexe 6)

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2018 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	12 244,23 €	12 244,23 €
	Investissement	12 244,23 €	2 299,06 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Fonctionnement art 002		
	Investissement art 001	2 299,06 €	
Total (réalisations + reports)		26 787,52 €	14 543,29 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Investissement		
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	12 244,23 €	12 244,23 €
	Investissement	14 543,29 €	2 299,06 €
	TOTAL CUMULE	26 787,52 €	14 543,29 €

Budget annexe ZA DAMPRICHARD LE FINAGE (Annexe 6)

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2018 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	86 857,11 €	86 857,11 €
	Investissement	86 857,11 €	
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Fonctionnement art 002		
	Investissement art 001		
Total (réalisations + reports)		173 714,22 €	86 857,11 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Investissement		
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	86 857,11 €	86 857,11 €
	Investissement	86 857,11 €	
	TOTAL CUMULE	173 714,22 €	86 857,11 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Budget annexe ZA FRAMBOUHANS LES LOUVIERES (Annexe 6)

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2018 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	62 417,85 €	62 417,85 €
	Investissement	62 417,85 €	
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Fonctionnement art 002		
	Investissement art 001		
Total (réalisations + reports)		124 835,70 €	62 417,85 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Investissement		
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	62 417,85 €	62 417,85 €
	Investissement	62 417,85 €	
	TOTAL CUMULE	124 835,70 €	62 417,85 €

Budget annexe ZA MAICHE LES GENEVRIERS (Annexe 6)

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2018 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	1 654,75 €	1 654,75 €
	Investissement	1 654,75 €	
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Fonctionnement art 002		
	Investissement art 001		
Total (réalisations + reports)		3 309,50 €	1 654,75 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Investissement		
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	1 654,75 €	1 654,75 €
	Investissement	1 654,75 €	
	TOTAL CUMULE	3 309,50 €	1 654,75 €

Budget annexe ZA LES ECORCES

Les résultats d'exécution pour l'exercice 2018 pour la ZA LES ECORCES est néant.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Budget général (Annexe 7)

Le résultat d'exécution pour l'exercice 2018 est le suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	6 496 881,34 €	7 211 734,92 €
	Investissement	293 444,29 €	274 049,76 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Fonctionnement art 002		828 116,90 €
	Investissement art 001		232 897,81 €
Total (réalisations + reports)		6 790 325,63 €	8 546 799,39 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Investissement	44 160,22 €	
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	6 496 881,34 €	8 039 851,82 €
	Investissement	337 604,51 €	506 947,57 €
	TOTAL CUMULE	6 834 485,85 €	8 546 799,39 €

L'exposé du Vice-Président entendu, après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, après vérification de la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif, adoptent les comptes administratifs 2018 après que le Président ait quitté la salle.

- Budget annexe ORDURES MENAGERES : 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget annexe COMBE SAINT PIERRE : 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget Annexe EAU : 48 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions
- Budget Annexe ASSAINISSEMENT : 49 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions
- Budget annexe SPANC : 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget annexe ZA CHARQUEMONT LE GRAND CROT : 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget annexe ZA DAMPRICHARD LE FINAGE : 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget annexe ZA FRAMBOUHANS LES LOUVIERES : 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget annexe ZA MAICHE LES GENEVRIERS : 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget annexe ZA LES ECORCES : 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget général : 51 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

B. Approbation des comptes de gestion 2018

Après examen des titres recouverts et des mandats émis et contrôle des Comptes de Gestion du budget général et des budgets annexes ORDURES MENAGERES, COMBE SAINT-PIERRE, EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC, ZA CHARQUEMONT LE GRAND CROT, ZA DAMPRICHARD LE FINAGE, ZA FRAMBOUHANS LA LOUVIERE, ZA MAICHE LES GENEVRIERS, ZA LES ECORCES dressés par Monsieur le Comptable du Trésor et Receveur de la Communauté de Communes du Pays de Maïche, pour l'exercice 2018,

Les membres du Conseil Communautaire déclarent que les Comptes de Gestion 2018 du budget général et des budgets annexes ORDURES MENAGERES, COMBE SAINT-PIERRE, EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC, ZA CHARQUEMONT LE GRAND CROT, ZA DAMPRICHARD LE FINAGE, ZA FRAMBOUHANS LA LOUVIERE, ZA MAICHE LES GENEVRIERS, ZA LES ECORCES visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de leur part.

C. Affectation des résultats de l'exercice 2018

Sur proposition du Président, après délibération et étant donné les résultats suivants de la comptabilité de l'exercice 2018 de la Communauté de communes du Pays de Maïche.

Budget annexe ORDURES MENAGERES

Les résultats à la fin de l'exercice 2018 sont les suivants :

	Résultat compte administratif 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat à la fin de l'exercice 2018	Restes à réaliser au 31/12/2018
Investissement	303 845,39 €	- 72 873,36 €	230 972,03 €	- 85 107,90 €
Fonctionnement	886 380,90 €	- 755 548,66 €	130 832,24 €	

Budget annexe COMBE SAINT PIERRE

Les résultats à la fin de l'exercice 2018 sont les suivants :

	Résultat compte administratif 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat à la fin de l'exercice 2018	Restes à réaliser au 31/12/2018
Investissement	193 147,93 €	- 37 788,27 €	155 359,66 €	0 €
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Budget annexe EAU

Les résultats à la fin de l'exercice 2018 sont les suivants :

	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de l'exercice 2018	Résultat à la fin de l'exercice 2018	Restes à réaliser au 31/12/2018
Investissement	- 284 668,15 €	- 1 019 498,93 €	- 1 304 167,08 €	- 177 085,40 €
Fonctionnement	1 443 509,90 €	447 302,09 €	1 890 811,99 €	

Budget annexe ASSAINISSEMENT

Les résultats à la fin de l'exercice 2018 sont les suivants :

	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de l'exercice 2018	Résultat à la fin de l'exercice 2018	Restes à réaliser au 31/12/2018
Investissement	115 530,07 €	- 708 658,35 €	- 593 128,28 €	108 601,94 €
Fonctionnement	291 442,92 €	1 181 708,32 €	1 473 151,24 €	

Budget annexe SPANC

Les résultats à la fin de l'exercice 2018 sont les suivants :

	Résultat compte administratif 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat à la fin de l'exercice 2018	Restes à réaliser au 31/12/2018
Investissement				
Fonctionnement	- 2 129,91 €	5 879,98 €	3 750,07 €	

Budget annexe ZA CHARQUEMONT LE GRAND CROT

Les résultats à la fin de l'exercice 2018 sont les suivants :

	Résultat compte administratif 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat à la fin de l'exercice 2018	Restes à réaliser au 31/12/2018
Investissement	- 2 299,06 €	- 9 945,17 €	- 12 244,23 €	
Fonctionnement				

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Budget annexe ZA DAMPRICHARD LE FINAGE

Les résultats à la fin de l'exercice 2018 sont les suivants :

	Résultat compte administratif 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat à la fin de l'exercice 2018	Restes à réaliser au 31/12/2018
Investissement		- 86 857,11 €	- 86 857,11 €	
Fonctionnement				

Budget annexe ZA FRAMBOUHANS LES LOUVIERES

Les résultats à la fin de l'exercice 2018 sont les suivants :

	Résultat compte administratif 2017	<i>Résultat de l'exercice 2018</i>	Résultat à la fin de l'exercice 2018	Restes à réaliser au 31/12/2018
Investissement		- 62 417,85 €	- 62 417,85 €	
Fonctionnement				

Budget annexe ZA MAICHE LES GENEVRIERS

Les résultats à la fin de l'exercice 2018 sont les suivants :

	Résultat compte administratif 2017	<i>Résultat de l'exercice 2018</i>	Résultat à la fin de l'exercice 2018	Restes à réaliser au 31/12/2018
Investissement		- 1 654,75 €	- 1 654,75 €	
Fonctionnement				

Budget annexe ZA LES ECORCES

Les résultats à la fin de l'exercice 2018 sont néant.

Budget général

Les résultats à la fin de l'exercice 2018 sont les suivants :

	Résultat compte administratif 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat à la fin de l'exercice 2018	Restes à réaliser au 31/12/2018
Investissement	232 897,81 €	- 19 394,53 €	213 503,28 €	- 44 160,22 €
Fonctionnement	828 116,90 €	714 853,58 €	1 542 970,48 €	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter ces résultats de la manière suivante :

Budget annexe ORDURES MENAGERES :

Section	Compte	Montant
Investissement Recettes	001 Résultat d'investissement reporté	230 972,03 €
Fonctionnement Recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté	130 832,24 €

Budget annexe COMBE SAINT PIERRE :

Section	Compte	Montant
Investissement Recettes	001 Résultat d'investissement reporté	155 359,66 €

Budget annexe EAU :

Section	Compte	Montant
Investissement Dépenses	001 Résultat d'investissement reporté	1 304 167,08 €
Investissement Recettes	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 481 252,48 €
Fonctionnement Recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté	409 559,51 €

Budget annexe ASSAINISSEMENT :

Section	Compte	Montant
Investissement Dépenses	001 Résultat d'investissement reporté	593 128,28 €
Investissement Recettes	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	484 526,34 €
Fonctionnement Recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté	988 624,90 €

Budget annexe SPANC :

Section	Compte	Montant
Fonctionnement Recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté	3 750,07 €

Budget annexe Zone Activité CC Pays Maïche

Section	Compte	Montant
Investissement Dépenses	001 Résultat de fonctionnement reporté	-163 173,94 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Budget général :

Section	Compte	Montant
Investissement Recettes	001 Résultat d'investissement reporté	213 503,28 €
Fonctionnement Recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté	1 542 970,48 €

D. Vote des taux

Le conseil communautaire, vote à l'unanimité (40 voix pour, 8 voix contre et 5 abstentions) les taux d'imposition pour l'année 2019, comme suit :

- TAXE D'HABITATION 5.81 %
- TAXE FONCIERE (bâti) 4.00 %
- TAXE FONCIERE (non bâti) 7.65%
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) 24.67 %

2/ Vie associative

Attributions de subventions (Annexe 9)

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2019 selon détails annexés.

3/ Finances

A. Approbation des budgets primitifs 2019

Monsieur Franck VILLEMAIN, 3^{ème} Vice-Président, présente les Budgets Primitifs 2019.

Budget annexe Ordures Ménagères (annexe 1)

Section d'exploitation – Dépenses

CHAP		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	398 150,00 €	313 159,98 €	321 300,00 €
012	Charg. pers. et frais assimilés	585 000,00 €	570 113,23 €	580 014,00 €
022	Dépenses imprévues Fonct.	6 914,33 €		4 435,24 €
023	Virement à la sect d'investi.	207 491,57 €		
042	Opérations d'ordre entre sec.	215 220,00 €	169 258,46 €	307 540,00 €
65	Autres charges gestion courante	858 000,00 €	783 054,29 €	867 600,00 €
67	Charges exceptionnelles	700 000,00 €	691 901,12 €	10 000,00 €
68	Dotations aux amortissements	55 000,00 €	55 000,00 €	17 000,00 €
Total	DEPENSES	3 025 775,90 €	2 582 487,08 €	2 107 889,24 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Section d'exploitation – Recettes

CHAP		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
002	Excédent antérieur reporté	886 380,90 €		130 832,24 €
042	Opérations d'ordre entre sec.	22 895,00 €	13 702,33 €	26 187,00 €
70	Ventes prod. fab. prest. serv.	1 910 000,00 €	1 577 623,09 €	1 715 470,00 €
74	Subventions d'exploitation	190 000,00 €	218 802,60 €	218 900,00 €
75	Autres produits gestion cour.	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
77	Produits exceptionnels		865,98 €	
78	Reprise sur amort. et provisi.	15 000,00 €	14 444,42 €	15 000,00 €
Total	RECETTES	3 025 775,90 €	1 826 938,42 €	2 107 889,24 €

Section d'Investissement – Dépenses

OPERATION		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
	Non affecté	22 895,00 €	13 702,33 €	52 789,73 €
11	Redevance incitative	16 500,00 €	16 383,00 €	15 000,00 €
12	Réhabilitation déchetterie	22 500,00 €	9 663,41 €	
13	Matériel et outillage	10 000,00 €	7 477,30 €	10 000,00 €
14	Véhicule collecte encombrants	35 500,00 €		35 000,00 €
16	Tractopelle	90 000,00 €	86 640,00 €	
19	Ressourcerie	220 000,00 €		
20	Stockage inertes réhabi.	90 000,00 €		90 000,00 €
22	Benne ordures ménagères	204 096,96 €	191 269,20 €	
24	Benne ordures ménagères	170 000,00 €		204 322,86 €
25	Aménagement point de collecte	20 000,00 €		9 698,00 €
26	Informatique	3 000,00 €		2 587,44 €
Total	DEPENSES	904 491,96 €	325 135,24 €	419 398,03 €

Section d'investissement – Recettes

OPERATION		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
	Non affecté	904 491,96 €	252 261,88 €	649 608,03 €
Total	RECETTES	904 491,96 €	252 261,88 €	649 608,03 €

Budget annexe Combe Saint Pierre (annexe 2)

Section de fonctionnement – Dépenses

CHAP		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	301 484,00 €	263 392,59 €	287 154,00 €
012	Charg. pers. et frais assimilés	30 288,00 €	29 162,83 €	31 892,00 €
022	Dépenses imprévues Fonct.	7 823,00 €		8 688,00 €
042	Opérations d'ordre entre sec.	157 050,00 €	157 049,68 €	133 318,00 €
65	Autres charges gestion courante	2 000,00 €	830,05 €	1 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	850,00 €		
Total	DEPENSES	499 495,00 €	450 435,15 €	462 052,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Section de fonctionnement – Recettes

CHAP		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
042	Opérations d'ordre entre sec.	59 195,00 €	59 194,16 €	36 052,00 €
70	Ventes prod. fab. prest. serv.	300,00 €	200,00 €	
74	Subventions d'exploitation	310 000,00 €	252 507,13 €	306 000,00 €
75	Autres produits gestion cour.	130 000,00 €	110 963,58 €	120 000,00 €
77	Produits exceptionnels		27 570,28 €	
Total	RECETTES	499 495,00 €	450 435,15 €	462 052,00 €

Section d'Investissement – Dépenses

OPERATION		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
	Non affecté	75 429,66 €	60 027,49 €	51 352,00 €
11	Acquisition dameur			150 000,00 €
13	Bâtiments	3 000,00 €		3 000,00 €
14	Matériel de location	7 000,00 €		12 000,00 €
17	Téléskis	3 180,42 €	2 680,42 €	
18	Aménagements patinoire	2 450,00 €	1 450,00 €	
20	Via Ferrata	1 750,00 €		2 500,00 €
23	Gestion du site	36 658,45 €	3 659,37 €	8 000,00 €
24	Parc aventure	155 729,40 €	128 520,67 €	25 000,00 €
25	VTT			6 000,00 €
26	Zone de loisirs			8 000,00 €
Total	DEPENSES	285 197,93 €	196 337,95 €	265 852,00 €

Section d'investissement – Recettes

OPERATION		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
	Non affecté	350 197,93 €	157 049,68 €	288 677,66 €
24	Parc aventure		1 500,00 €	55 012,00 €
Total	RECETTES	350 197,93 €	158 549,68 €	343 689,66 €

M. Mattera conseille d'intégrer ce budget au budget général.

Budget annexe Eau (Annexe 3)

Section d'exploitation – Dépenses

CHAP		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	424 377,00 €	389 414,75 €	355 715,00 €
012	Charg. pers. et frais assimilés	56 816,00 €	55 365,80 €	75 753,40 €
014	Atténuations de produits	93 709,00 €	85 774,00 €	
023	Virement à la sect d'investi.	1 742 982,93 €		40 214,78 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

042	Opérations d'ordre entre sec.	524 728,00 €		1 321 813,00 €
65	Autres charges gestion courante	2 000,00 €		
66	Charges financières	63 596,00 €	56 444,06 €	58 600,33 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	42,00 €	17 503,00 €
Total	DEPENSES	2 910 208,93 €	587 040,61 €	1 869 599,51 €

Section d'exploitation – Recettes

CHAP		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
002	Excédent antérieur reporté	1 443 509,90 €		409 559,51 €
042	Opérations d'ordre entre sec.	168 991,00 €		337 984,00 €
70	Ventes prod. fab. prest. serv.	1 204 000,00 €	1 022 287,90 €	1 062 056,00 €
74	Subventions d'exploitation	93 709,00 €		
75	Autres produits gestion cour.		327,30 €	
76	Produits financiers		3,08 €	
77	Produits exceptionnels		11 724,42 €	60 000,00 €
Total	RECETTES	2 910 209,90 €	1 034 342,70 €	1 869 599,51 €

Section d'Investissement – Dépenses

OPERATION		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
	Non affecté	1 142 278,15 €	402 826,93 €	1 983 597,08 €
12	Travaux ancien sivu Eau	43 086,00 €	14 815,29 €	18 204,00 €
13	Doublement conduite eau Goumois	236 552,00 €	202 075,24 €	
14	Sécuri. Réservoirs déplac. Canalis.	41 832,00 €	21 578,65 €	
15	AEP Frambouhans Beaume Loti.	208 000,00 €	187 779,87 €	9 645,71 €
16	Interconnx. Burnevillers Indevillers	67 042,00 €	57 969,47 €	
17	Travaux Battenans Varin	176 160,00 €	16 267,77 €	97 619,30 €
18	Travaux Bief Dampjoux	51 220,00 €	2 889,20 €	5 021,40 €
19	Travaux Burnevillers	151 420,00 €	123 801,92 €	3 511,56 €
20	Tx Cour St Maurice et interco.	30 000,00 €	1 800,00 €	13 737,48 €
21	Travaux Fleurey	27 000,00 €	3 270,00 €	4 055,52 €
22	Travaux Glère	62 040,00 €	616,00 €	20 876,76 €
23	Travaux Goumois	198 480,00 €		7 643,08 €
24	Travaux Indevillers	38 500,00 €	28 897,40 €	
25	Travaux Montancy	54 600,00 €	3 825,16 €	13 360,28 €
26	Travaux Montjoie le Château	19 560,00 €		5 001,12 €
27	Travaux Orgeans Blanchefontaine	89 300,00 €		9 372,36 €
28	Télégest. Sectorisat. Anti instrus.	55 580,00 €	11 874,59 €	61 928,55 €
29	Travaux Valoreille	51 769,12 €	4 655,00 €	12 526,68 €
30	Travaux Vaufrey	64 200,00 €		7 510,68 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

31	Travaux ancien SIE du Lomont	15 827,52 €	4 455,60 €	5 371,92 €
32	Env. trav. Rés. - Sig + relevé rés	379 000,00 €	1 850,00 €	21 711,68 €
33	Véhicule matériel	15 000,00 €	14 537,63 €	
34	Tx sur station et traitement eau			277 843,32 €
35	Travaux sur les réseaux			443 503,78 €
Total	DEPENSES	3 218 446,79 €	1 105 785,72 €	3 022 042,26 €

Section d'investissement – Recettes

OPERATION		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
	Non affecté	3 078 504,79 €	86 286,79 €	2 927 100,26 €
12	Travaux ancien Sivu Eau	7 250,00 €		7 250,00 €
13	Doublement conduite eau Goumois	26 876,00 €		26 876,00 €
15	AEP Frambouhans Beaume Lotis	15 572,00 €		15 572,00 €
16	Interconnex. Burnevillers Indevillers	8 128,00 €		8 128,00 €
23	Travaux Goumois	15 000,00 €		
24	Travaux Indevillers	24 705,00 €		24 705,00 €
27	Travaux Orgeans Blanchefontaine	7 250,00 €		7 250,00 €
28	Télégest sectorisat anti intrus	5 161,00 €		5 161,00 €
32	Env. trav. Rés. - Sig + relevé rés	30 000,00 €		
Total	RECETTES	3 218 446,79 €	86 286,79 €	3 022 042,26 €

Dominique Bernard s'interroge sur la redevance pollution facturée à tort aux agriculteurs. Julien Klinguer, Directeur du service Eau et Assainissement répond qu'il s'agit d'une erreur et que Véolia doit envoyer un courrier à tous les exploitants agricoles.

Budget annexe Assainissement (annexe 4)

Section d'exploitation – Dépenses

CHAP		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	1 033 886,00 €	607 670,76 €	1 067 896,00 €
012	Charg. pers. et frais assimilés	308 719,00 €	264 009,47 €	339 696,00 €
014	Atténuations de produits	18 000,00 €	16 027,00 €	
023	Virement à la sect d'investi.	640 137,92 €		204 173,08 €
042	Opérations d'ordre entre sec.	1 005 000,00 €		2 121 712,68 €
65	Autres charges gestion courante	4 000,00 €	2 743,53 €	4 000,00 €
66	Charges financières	164 000,00 €	151 188,87 €	163 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	128,97 €	48 365,00 €
Total	DEPENSES	3 175 742,92 €	1 041 768,60 €	3 948 842,76 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Section d'exploitation – Recettes

CHAP		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
002	Excédent antérieur reporté	291 442,92 €		988 624,90 €
042	Opérations d'ordre entre sec.	658 000,00 €		1 082 782,00 €
70	Ventes prod. fab. prest. serv.	2 061 300,00 €	1 754 974,28 €	2 033 033,00 €
74	Subventions d'exploitation	77 000,00 €	75 852,49 €	59 000,00 €
75	Autres produits gestion cour.	88 000,00 €	63 932,64 €	213 000,00 €
76	Produits financiers	241 346,29 €	241 348,34 €	
77	Produits exceptionnels	85 420,25 €	87 369,17 €	30 467,00 €
Total	RECETTES	3 502 509,46 €	2 223 476,92 €	4 406 906,90 €

Section d'Investissement – Dépenses

OPERATION		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
	Non affecté	1 245 257,00 €	548 098,63 €	2 235 910,28 €
11	Matériel véhicules SIG relevés	85 000,00 €	72 724,24 €	61 836,37 €
12	Divers réseaux eaux pluviales	50 000,00 €	9 464,92 €	10 748,67 €
14	Réseaux usées Damprichard	95 278,31 €	93 792,92 €	28 340,15 €
15	Etude dossier loir sur l'eau	213 391,48 €	81 254,13 €	122 156,99 €
16	Travaux Frambouhans	588 342,32 €	436 735,60 €	22 771,00 €
17	Travaux Chamesol	46 592,54 €	32 117,50 €	2 200,00 €
18	Travaux Charquemont	19 543,28 €	7 043,28 €	
19	Travaux Charmauvillers	47 395,00 €	31 603,20 €	10 320,00 €
20	Travaux Indevillers	24 400,00 €	13 663,08 €	5 300,00 €
21	Travaux Montécheroux	42 389,40 €	15 964,00 €	6 018,00 €
22	Divers réseaux EU-STEP-SDA	93 000,00 €	12 330,27 €	18 010,00 €
23	Travaux Trévillers Valoreille Bief	15 500,00 €		11 262,19 €
24	Travaux Les Bréseux	97 155,08 €	50 082,12 €	23 134,45 €
25	Travaux sur stations d'épuration			262 677,00 €
26	Travaux sur réseaux d'assainiss.			325 000,00 €
Total	DEPENSES	2 663 244,41 €	1 404 873,89 €	3 145 685,10 €

Section d'investissement – Recettes

OPERATION		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
	Non affecté	2 336 003,65 €	569 995,54 €	2 811 585,10 €
15	Etude dossier loi sur l'eau	168 872,00 €	42 219,00 €	126 653,00 €
16	Travaux Frambouhans	171 151,00 €		171 151,00 €
17	Travaux Chamesol	15 008,00 €		15 008,00 €
19	Travaux Charmauvillers	55 600,00 €	69 201,00 €	4 299,00 €
20	Travaux Indevillers	7 320,00 €		7 320,00 €
21	Travaux Montécheroux	20 500,00 €		2 600,00 €
22	Divers réseaux EU-STEP-SDA		9 600,00 €	2 400,00 €
23	Travaux Trévillers Valoreille Bief	12 000,00 €		

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

24	Travaux Les Bréseux	9 869,00 €	5 200,00 €	4 669,00 €
Total	RECETTES	2 796 323,65 €	696 215,54 €	3 145 685,10 €

Budget annexe SPANC (annexe 5)

Section d'exploitation – Dépenses

CHAP		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	60 020,09 €	44 254,40 €	25 938,07 €
012	Charg. pers. et frais assimilés	4700,00 €	3 445,70 €	38 896,00 €
023	Virement à la sect d'investi.			5 880,00 €
65	Autres charges gestion courante	59 100,00 €	19 251,00 €	56 100,00 €
67	Charges exceptionnelles			16 751,00 €
002	Déficit	2 129,91 €		
Total	DEPENSES	125 950,00 €	66 951,10 €	143 565,07 €

Section d'exploitation – Recettes

CHAP		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
002	Excédent antérieur reporté			3 750,07 €
70	Ventes prod. fab. prest. serv.	61 500,00 €	36 785,08 €	48 715,00 €
74	Subventions d'exploitation	64 450,00 €	36 046,00 €	91 100,00 €
Total	RECETTES	125 950,00 €	72 831,08 €	143 565,07 €

Section d'Investissement – Dépenses

OPERATION		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
20	Immobilisations incorporelles			7 000,00 €
Total	DEPENSES			7 000,00 €

Section d'investissement – Recettes

OPERATION		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
021	Virement de la section de fonc.			5 880,00 €
10	Dotations fonds divers résér.			1 120,00 €
Total	RECETTES			7 000,00 €

Budget annexe ZA (annexe 6)

Section de fonctionnement – Dépenses

CHAP		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général			1 257 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sec.			555 048,48 €
Total	DEPENSES			1 812 048,48 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Section de fonctionnement - Recettes

CHAP		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
042	Opérations d'ordre entre sec.			1 420 173,94 €
70	Ventes prod. fab. prest. serv.			391 874,54 €
Total	RECETTES			1 812 048,48 €

Section d'investissement – Dépenses

OPERATION		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
001	Solde d'exécution d'inv. reporté			163 173,94 €
040	Opérations d'ordre entre sect.			1 420 173,94 €
Total	DEPENSES			1 583 347,88 €

Section d'investissement – Recettes

OPERATION		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
040	Opération d'ordre entre sect.			555 048,48 €
16	Emprunts et dettes assimilés			1 028 299,40 €
Total	RECETTES			1 583 347,88 €

Il est précisé qu'un crédit est prévu pour la mise en place du permis d'aménager.

Budget général (annexe 7)

Section de fonctionnement – Dépenses

CHAP		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	1 446 176,00 €	1 318 389,19 €	1 395 906,00 €
012	Charges de personnel	2 125 590,00 €	1 964 304,67 €	2 224 612,00 €
014	Atténuations de produits	1 951 110,00 €	1 871 110,00 €	1 951 110,00 €
022	Dépenses imprévues Fonct.	168 078,90 €		100 000,00 €
023	Virement à la sect d'investi.	712 700,00 €		125 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sec.	244 707,00 €	240 867,02 €	279 764,00 €
65	Autres charges gestion courante	1 378 390,00 €	1 102 207,46 €	1 205 806,31 €
66	Charges financières	12 000,00 €		
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €	3,00 €	1 000,00 €
Total	DEPENSES	8 040 251,90 €	6 496 881,34 €	7 283 198,31 €

Section de fonctionnement – Recettes

CHAP		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
002	Excédent antérieur reporté	828 116,90 €		1 542 970,48 €
013	Atténuations de charges	17 500,00 €	54 260,73 €	39 500,00 €
042	Opérations d'ordre entre sec.	77 455,00 €	74 331,23 €	78 993,00 €
70	Ventes prod. fab. prest. serv.	1 227 029,00 €	1 156 590,64 €	1 339 192,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

73	Impôts et taxes	4 337 599,00 €	4 326 236,70 €	4 564 558,00 €
74	Dotations et participations	853 672,00 €	858 558,95 €	893 424,00 €
75	Autres produits gestion cour.	691 800,00 €	689 001,16 €	4 000,00 €
77	Produits exceptionnels	7 080,00 €	52 755,51 €	14 160,00 €
Total	RECETTES	8 040 251,90 €	7 211 734,92 €	8 476 797,48 €

Alexandre Monnet s'interroge sur l'écart au niveau des charges de personnel.

Franck Villemain fait remarquer que cet écart provient des postes Gemapi, Spanc, et ZA qui viennent d'être créés.

De plus, il ajoute qu'il faut encore travailler sur l'éventuel poste de secrétaire mutualisé.

Section d'Investissement – Dépenses

OPERATION		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
	Non affecté	206 738,34 €	79 331,23 €	276 850,47 €
17	Matériel sentiers belvédères	27 073,67 €	24 979,37 €	26 500,00 €
20	Aménag. Maison des services	50 694,80 €	10 163,70 €	50 000,00 €
22	Matériel de bureau et informatique	46 000,00 €	41 497,01 €	53 000,00 €
28	Aire d'accueil gens voyage	5 540,00 €	5 532,00 €	6 000,00 €
35	Site des Tuileries	10 000,00 €	2 245,32 €	90 000,00 €
36	Véhicule de service	12 000,00 €		7 900,00 €
37	Accessibilité école St Hippolyte	105 192,00 €	5 472,00 €	7 920,00 €
39	Numérisation écoles	24 640,00 €	23 947,66 €	45 687,66 €
40	Equipement vie scolaire	636,00 €	636,00 €	
43	Extension école Montandon	225 000,00 €	14 581,89 €	20 222,91 €
44	Ecole primaire St Hippolyte	116 464,00 €	32 010,24 €	3 000,00 €
45	Ecole maternelle St Hippolyte	6 746,00 €	4 588,58 €	9 700,00 €
46	Ecole de Chamesol	12 210,00 €	9 778,56 €	2 759,84 €
47	Ecole de Vaufrey	30 900,00 €	15 542,68 €	91 874,00 €
48	Ecole de Courtefontaine	9 800,00 €	5 694,95 €	400,00 €
49	Ecole d'Indevillers	4 000,00 €		4 352,40 €
50	Ecole de Montécheroux	10 490,00 €	10 002,97 €	30 000,00 €
51	Ecole de Les Plains et gd Essarts	7 500,00 €	7 440,13 €	38 400,00 €
54	Ecole de Glère			1 050,00 €
56	Aire camping-car	5 000,00 €		20 000,00 €
57	Achat terrains ZA	910 000,00 €		
58	Matériel de sécurité			25 000,00 €
59	Primaire Montandon			650,00 €
Total	DEPENSES	1 826 624,81 €	293 444,29 €	811 267,28 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Section d'investissement – Recettes

OPERATION		BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
	Non affecté	1 657 244,81 €	253 011,89 €	661 287,28 €
22	Matériel de bureau et informatique		1 575,00 €	
35	Site des Tuileries			15 000,00 €
39	Numérisation écoles	4 000,00 €	4 000,00 €	27 500,00 €
43	Extension école Montandon	105 000,00 €		
44	Ecole primaire Saint Hippolyte	40 200,00 €	9 321,58 €	500,00 €
45	Ecole maternelle Saint Hippolyte	2 070,00 €		1 500,00 €
46	Ecole de Chamesol	1 450,00 €	601,85 €	90,00 €
47	Ecole de Vaufrey	10 640,00 €		73 390,00 €
48	Ecole de Courtefontaine	3 520,00 €	154,42 €	50,00 €
49	Ecole Indevillers	1 000,00 €		250,00 €
50	Ecole de Montécheroux		3 902,57 €	16 500,00 €
56	Ecole de Les Plains et gd Essarts	1 500,00 €	1 482,45 €	15 200,00 €
Total	RECETTES	1 826 624,81 €	274 049,76 €	811 267,28 €

Gérard Gentit se questionne sur l'augmentation d'impôts de 2%.

Le Président répond que le budget de fonctionnement ne dégage pas d'auto financement pour financer nos investissements futurs et que, de ce fait, il est nécessaire d'augmenter les impôts.

L'exposé du Vice-Président entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote les budgets primitifs 2019 suivants :

- Budget annexe Ordures ménagères : 52 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention
- Budget annexe Combe Saint-Pierre : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget Annexe EAU : 49 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention
- Budget Annexe ASSAINISSEMENT : 51 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention
- Budget annexe SPANC : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget annexe Zone Activité CC Pays Maïche : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
- Budget général : 48 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention

4/ Ordures ménagères – Définition des méthodes comptables (durée d'amortissement)

Par arrêté préfectoral n°25-2016-09-22-008 du 22 septembre 2016, la communauté de communes du Pays de Maïche a vu son territoire étendu à 24 nouvelles communes à compter du 1^{er} janvier 2017,

Par arrêté préfectoral n°25-2016-12-15-017 du 15 décembre 2016 fixant les compétences exercées par la CCPM au 1^{er} janvier 2017 dont la gestion des déchets et assimilés,

Considérant le caractère obligatoire des amortissements des biens, pour les services publics industriels et commerciaux (budgets gérés en M4),

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Sachant que les opérations d'intégration des biens et subventions sont prévues en 2019, compte tenu des délais de dissolution, d'identification, d'analyse et de réintégration des biens, l'application des méthodes comptables et la durée des amortissements des biens du service gestion des déchets pour les biens et subventions qui seront reçus dans le cadre de la mise à disposition pour l'exercice de la compétence est à préciser.

Cette disposition permet de compléter la démarche par la définition des méthodes compatibles et durée d'amortissement de l'ensemble de la compétence.

Aussi, Monsieur le Président explique que le conseil communautaire est appelé à valider l'application des méthodes comptables et la durée des amortissements des biens du service de gestion des déchets ménagers et assimilés dans sa globalité.

Méthode comptable : Amortissement linéaire

Durées d'amortissement fixées par catégorie de biens :

➤ ***Pour les biens transférés en pleine propriété ou mis à disposition :***

La durée d'amortissement retenue sera maintenue à la durée prévue avant mise à disposition, transfert ou remise en pleine propriété

➤ ***Pour les biens nouvellement acquis à compter de la prise de compétence :***

Catégorie de biens	Durée d'amortissement
Art 2031 – Frais d'étude et frais d'insertion (non suivi de réalisation)	5 ans
Art 205 – Concessions et droits similaires, brevets, licence, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5 ans
Art 208 – Autre immobilisation incorporelle	3 ans
Art 212* – Agencement aménagement de terrain	20 ans
Art 2131 – Bâtiment	20 ans
Art 2135 - Installations générales, agencement, aménagement de constructions (déchetterie...)	20 ans
Art 2138 – Autres constructions	20 ans
Art 215* - Installation, Matériel et outillage technique	5 ans
Art 217* - Immobilisation reçue au titre d'une mise à disposition	Durée d'amortissement identique aux durées initiales définies avant mises à disposition pour chaque article d'un bien propre
Art 2181 -Installations générales, agencements, aménagements divers	10 ans
Art 2182 -Matériel de transport	5 ans
Art 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans
Art 2184 - Mobilier	10 ans
Art 2188 - Autres matériel et outillage	5 ans

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

(*) dans le cas d'un compte terminant par une étoile, toutes les extensions du compte seront amorties sur une durée similaire à la racine du compte (ex : art 2121 aménagement de terrain nu - amortissement sur 10 ans ; art 2128 aménagement autres terrains amortissement sur 10 ans)

Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an : 1 000 euros.

Par obligation, les subventions rattachées aux biens sont amorties sur la même durée que le bien auquel elle se rapporte.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité valide dans le cadre de la compétence gestion des déchets et assimilés, la méthode comptable et la durée des amortissements proposées telles que détaillées ci-dessus, à compter du transfert, de la mise à disposition ou de la réalisation postérieure à cette délibération.

5/ Ressources humaines

A. Création d'un poste d'adjoint d'animation

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la fin du contrat d'apprentissage CAP Petite enfance au 31/08/2019,

Compte tenu de la présence de 2 classes de maternelle et du besoin d'une aide Atsem qui interviendra également pour effectuer du ménage,

Le Président propose à l'assemblée ; la création d'un emploi d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} septembre 2019 pour 20h hebdomadaire annualisées.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation au grade d'adjoint d'animation.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le traitement sera calculé par référence à l'échelon 1 du grade d'adjoint d'animation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial, d'une quotité horaire de 20 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2019,

- de modifier ainsi le tableau des emplois,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

B. Création d'un poste d'adjoint technique – Service Eau et Assainissement

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ en retraite d'un agent sur le grade d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} septembre 2019,

Compte tenu qu'aucune candidature d'agent titulaire sur ce grade n'a été reçue,

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique territorial.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le traitement sera calculé par référence à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique.

La suppression du poste d'agent de maîtrise après le départ en retraite de l'agent.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- de créer un poste d'adjoint technique territorial, d'une quotité horaire de 35 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} Mai 2019,

- de modifier ainsi le tableau des emplois,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

C. Création d'un poste d'attaché territorial

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutives.

Compte tenu de la volonté de l'autorité territoriale d'accéder à la demande de l'attaché principal faisant fonction de DGS de ne plus assurer la fonction de DGS,

Compte tenu du souhait partagé entre l'agent et l'autorité territoriale de poursuivre leur collaboration au sein de la structure, impliquant donc le changement d'affectation de celui-ci,

Compte tenu de la nécessité de suppléer à cette perte de force de travail au sein de la Direction Générale,

Compte tenu de la décision de ne pas lier le futur exécutif de l'EPCI à un(e) nouveau(elle) DGS si proche d'une nouvelle période électorale,

Le Président propose à l'assemblée ; la création d'un poste non permanent d'attaché territorial à compter du 1^{er} juin 2019 à temps non complet pour 17.50h hebdomadaire.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (50 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions) DECIDE :

- la création d'un poste non permanent d'attaché territorial à temps non complet, d'une quotité horaire de 17.50 heures à compter du 1^{er} juin 2019 pour un accroissement temporaire d'activité,

- de modifier ainsi le tableau des emplois,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

D. Tableau des effectifs 2019

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité approuvent le tableau des effectifs 2019 comme énoncé ci-dessous.

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENT A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENT A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE		17	2	19	14,8	2,0	16,8
Attaché principal	A	1		1	1		1

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Attaché territorial	A	1		1		1	1
Rédacteur principal 1° cl	B	3		3	1,7	1	2,7
Rédacteur principal 2° cl	B	2		2	1,8		1,8
Rédacteur	B	1		1	1		1
Adjoint administratif principal 1° cl	C	2		2	1,9		1,9
Adjoint administratif	C	7	2	9	7,4		7,4
FILIERE TECHNIQUE							
		25	8	33	24,5	2,4	26,9
Technicien ppal 1° cl	B	2		2	1,8		1,8
Technicien ppal 2° cl	B	1		1	1		1,0
Agent de maitrise ppal	C	1		1	1		1,0
Agent de maitrise	C	2	1	3	2,9		2,9
Adjoint technique ppal 1° cl	C	3		3	3		3,0
Adjoint technique ppal 2° cl	C	4	1	5	4,5		4,5
Adjoint technique	C	12	6	18	10,3	2,4	12,7
FILIERE ANIMATION							
		0	3	3	2	0	2
Animateur ppal 1° cl	B		1	1	0,6		0,6
Animateur	B		1	1	0,8		0,8
Adjoint d'animation	C		1	1	0,6		0,6
FILIERE POLICE							
		1	0	1	1	0	1
Gardien Brigadier	C	1		1	1		1
FILIERE SOCIALE							
		1	1	2	1,6	0	1,6
Assistant socio-éducatif ppal	A	1		1	0,8		0,8
Agent social ppal 2° classe	C		1	1	0,8		0,8
ATSEM							
		1	3	4	3,6	0	3,6

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Agent spéc. Ppal 1° cl écoles mat.	C		2	2	1,7		1,7
Agent spéc. Ppal 2° cl écoles mat.	C	1	1	2	1,9		1,9

AGENT OCCUPANT UN EMPLOI NON PERMANENT							
Attaché territorial		1		1		0,5	0,5
Accompagnateurs scolaires		8		8		1,3	1,3
Apprenti		1		1		1	1
Agent maitrise Gémapi Eau		1		1		1	1

6/ Développement économique

A. ZA Charquemont – Vente parcelle AN 28 et AN 29 en faveur de M. Maxime Pourcelot

Par courrier reçu le 25 mars 2019, Monsieur Maxime Pourcelot a sollicité la communauté de communes du Pays de Maïche pour acquérir la parcelle AN 28 d'une superficie de 1 211 m² et la parcelle AN 29 d'une superficie de 2 125 m² sur la zone d'activité de Charquemont afin d'y implanter un centre de contrôle technique automobile.

Vu la délibération n°2018-85 relative aux tarifs applicables aux parcelles des zones d'activités,
Vu l'accord de Monsieur Maxime Pourcelot pour acquérir les parcelles AN 28 et AN 29 d'une superficie totale de 3 336 m² au prix de 13.80 € HT/m² sur la zone d'activité de la commune de Charquemont,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président :

- à vendre la parcelle AN 28 d'une superficie de 1 211 m² et la parcelle AN 29 d'une superficie de 2 125 m² en faveur de Monsieur Maxime Pourcelot,
- à fixer le prix de vente à 13.80 € HT/m² soit 46 032 € HT auquel s'ajoute le montant de la TVA portant ainsi le prix de vente TTC à 55 238.40 €,
- à signer l'acte notarié,
- dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

B. Octroi d'une aide aux SCAF

Vu les statuts de la CCPM en date du 5 février 2019,

Vu la compétence développement économique,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 3 précisant que « les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles »,

Vu la délibération n°2019-33 du 28 mars 2019 autorisant le Président à signer la convention d'aide à l'immobilier des entreprises avec la Région,

Monsieur le Président informe que la communauté de communes a été sollicitée par plusieurs SCAF du territoire (Valoreille, Trévillers et Charmauvillers) pour l'octroi d'une subvention afin de financer leur projet.

✓ La SCAF Les Fruitières réunies à Trévillers est spécialisée dans la collecte et la transformation de lait de ses sociétaires en Comté AOP, Gruyère IGP, Morbier AOP et raclette ; la coopérative fabrique également du beurre et de la crème. La coopérative collecte 9,35 millions de litres de lait par an, ce qui en fait la plus grosse coopérative du département.

Trois magasins de vente directe situés à Trévillers, Valentigney et Danjoutin représentent un circuit court qui permet de créer de la valeur ajoutée et des emplois.

La fabrication du fromage et la vente en magasin est assurée par une équipe de salariés passionnés par leur métier et est composée de 17 personnes, soit 7.5 ETP.

La société a sollicité la C.C.P.M. pour une aide à l'immobilier d'entreprises dans le cadre de son projet de construction d'un nouvel atelier de fromagerie sur la commune de Trévillers ; il sera adossé aux caves d'affinage actuelles à l'arrière du bâtiment actuel et comprendra une salle de fabrication, un local de saumurage Comté et Morbier, une chaufferie, une beurrerie, un garage camion, un local de réception du lait et des locaux sociaux. Le but est de moderniser et pérenniser l'outil de travail tout en réduisant la pénibilité des fromagers, en apportant une nette amélioration des conditions de travail et de la sécurité au travail des salariés, en contribuant à une économie d'énergie avec un bâtiment mieux isolé sans oublier une amélioration globale de la performance économique.

Présentation de l'entreprise		
Nom	Les Fruitières Réunies	
Forme juridique	SCAF	
Président	Monsieur Bruno ROUSSET	
Siège social	11 rue des Fruitières - 25 470 TRÉVILLERS	
RSC BELFORT	778 352 591	
Effectif	7,5 E.T.P.	
Contexte	Le projet de l'entreprise porte sur la construction d'un nouvel atelier de fromagerie sur la commune de Trévillers	
Bilan des dépenses prévisionnelles	Coût des travaux :	4 180 216 € H.T.
	Dépenses éligibles à l'aide à l'immobilier d'entreprise :	1 162 960 € H.T.
	+ bassin tampon :	40 000 € H.T.
	+ honoraires :	107 902 € H.T.
	Soit :	1 310 862 € H.T.
Secteur d'activité	Collecte, transformation, conditionnement et vente de lait, produits laitiers et sous-produits laitiers	

✓ La SCAF de Charmauvillers est spécialisée dans la collecte et la transformation de lait de ses sociétaires en Comté AOP et Gruyère IGP ; la coopérative fabrique également du beurre et de la crème. La coopérative collecte 6,3 millions de litres de lait par an.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

La coopérative affine et commercialise une petite partie de ses comtés pour les commercialiser en direct dans des grandes et moyennes surfaces locales en demi-gros avec du beurre et de la crème. Elle dispose également d'un petit magasin à la coopérative pour la population locale et les clients de passage.

La fabrication du fromage et la vente en magasin est assurée par une équipe de salariés et est composée de 5.8 ETP minimum.

La société a sollicité la C.C.P.M. pour une aide à l'immobilier d'entreprises dans le cadre de son projet de construction de deux nouvelles caves d'affinage à côté du bâtiment actuel et d'acquisition d'un robot de soin de cave qui effectuera les opérations de salage et retournement des fromages. Un local de lavage et séchage des planches de cave sera créé à l'arrière des caves. Le garage du camion et du véhicule de livraison sera déplacé sous les nouvelles caves. Les caves actuelles seront restructurées pour du saumurage.

Présentation de l'entreprise	
Nom	La Fruitière de Charmauvillers
Forme juridique	SCAF
Président	Monsieur Jean-Marc NAPPEY
Siège social	6 Grande Rue - 25470 CHARMAUVILLERS
RSC BELFORT	778 302 554
Effectif	5,8 ETP minimum à confirmer
Contexte	Le projet de l'entreprise porte sur la construction de 2 nouvelles caves d'affinage à côté du bâtiment actuel et sur l'acquisition d'un robot de soin en cave qui effectuera les opérations de salage et retournement des fromages.
Bilan des dépenses prévisionnelles	Coût des travaux : 1 238 300 € H.T. Dépenses éligibles à l'aide à l'immobilier d'entreprise (bâtiment caves + annexes) : 688 440 € H.T. + Terrain : 32 000 € H.T. + honoraires architecte et frais d'étude : 66 100 € H.T. Soit hors terrain (et hors acquisition d'un robot de caves de 191 960 €) : 754 540 € H.T. Soit avec terrain (et hors acquisition d'un robot de caves de 191 960 €) : 786 540 € H.T.
Secteur d'activité	Collecte, transformation, conditionnement et vente de lait, produits laitiers et sous-produits laitiers

✓ La SCAF de Valoreille-Fleurey est spécialisée dans la collecte et la transformation de lait de ses sociétaires en Comté AOP et Morbier AOP et raclette ; la coopérative fabrique également du beurre et de la crème. La coopérative collecte 5,2 millions de litres de lait par an.

Les comtés fabriqués sont principalement vendus à une Union de coopératives.

La société a sollicité la C.C.P.M. pour une aide à l'immobilier d'entreprises dans le cadre de son projet de construction d'un nouveau bâtiment qui comprendra un atelier de fabrication, une beurrerie, un magasin, des locaux techniques, des locaux sociaux et une cave d'affinage.

Présentation de l'entreprise	
Nom	La Fruitière de Valoreille-Fleurey
Forme juridique	SCAF
Président	Monsieur Thierry BOITEUX
Siège social	1 rue de Argillets - 25190 VALOREILLE
Effectif	5,8 ETP minimum à confirmer
Contexte	Le projet de l'entreprise porte sur l'agrandissement et l'entière rénovation de son atelier de fabrication, sur la commune de Valoreille selon le courrier de demande d'aide. Il s'agit d'une création d'un nouvel atelier à proximité de l'ancien sur la commune de Valoreille.
Bilan des dépenses prévisionnelles	Coût des travaux : 4 330 000 € H.T. Dépenses éligibles à l'aide à l'immobilier d'entreprise (atelier de fabrication, locaux annexes et cave) : 2 000 000 € H.T. + estimation de participation aux travaux de station d'épuration : 200 000 € H.T.
Secteur d'activité	Collecte, transformation, conditionnement et vente de lait, produits laitiers et sous-produits laitiers

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Dans l'attente de l'élaboration d'un Règlement d'Intervention d'aides à l'immobilier d'entreprises de la C.C.P.M., le Président propose d'accorder une aide de 5% du montant H.T. éligible respectivement auxdites SCAF avec un plafond respectif à 5000 € par SCAF concernée.

Messieurs Jean-Paul Feuvrier et Thierry Verney ne prennent pas part au vote,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité à l'exception de deux abstentions :

- D'attribuer auxdites SCAF respectivement une aide de 5% du montant H.T. éligible avec un plafond à 5000 € dans le cadre de leur projet respectif, sous réserve de transmission des éléments demandés par la CCPM pour instruction du dossier :
 - ✓ une aide pour la SCAF Les Fruitières Réunies de Trévillers dans le cadre de son projet de construction d'un nouvel atelier de fromageries sur la commune de Trévillers,
 - ✓ une aide pour la SCAF Les Fruitières de Charmauvillers dans le cadre de son projet de deux nouvelles caves d'affinage à côté du bâtiment actuel,
 - ✓ une aide pour la SCAF La Fruitière de Valoreille dans le cadre de son projet de création d'un nouvel atelier à proximité de l'ancien.
- D'autoriser le Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
- D'autoriser la Région Bourgogne Franche-Comté à intervenir en complément des aides répertoriées pour accompagner les projets des SCAF concernées, conformément à la Convention d'autorisation d'intervention de la Région Bourgogne Franche-Comté en matière d'aide à l'investissement d'entreprise.

7/ Combe Saint Pierre

Tarifs Eté 2019 (Annexe 8)

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité les tarifs des différentes activités de la Combe Saint-Pierre, pour la saison estivale 2019 présentés en annexe.

8/ Divers

A. Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT)

Samuel Houser informe les élus qu'en cas de projet de chaufferie collective, ils peuvent se rapprocher du Pays Horloger afin de bénéficier du PAT.

B. Activité horlogère

Roland Martin indique qu'une édition du livre sur les activités horlogères de la région est disponible à la CCPM et que les élus ont la possibilité de venir la retirer.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAICHE

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 16 mai à Vaufrey.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Président lève la séance à 22h26.

Fait à Maîche, le 16 avril 2019

Le Président,
Régis LIGIER
